

tance, de son terminus à Sydney, C.-B., n'est que de 100 milles, de sorte que si une ligne de steamers faisait le service là, les passagers atteindraient en quelques heures la ligne du chemin de fer canadien et pourraient être transportés en aucune partie du continent. Non seulement cette ligne offrira-t-elle un débouché à l'intérieur de l'île, encore peu connu, mais elle rendra les relations de la colonie avec le Canada plus intimes, hâtant ainsi sa "destinée évidente"—son union avec la grande confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord. L'entrepreneur de ce travail important, M^r R. G. Reid, de Montréal, qui construit cette ligne avec tant d'énergie, dit qu'elle sera probablement terminée à la fin de l'année 1895. Des convois vont déjà jusqu'à la rivière des Exploits, une distance de 200 milles. Les paysages du long de cette ligne sont magnifiques, et ce chemin a plus d'un charme, non seulement pour les colons, mais pour les touristes ainsi que pour les "sportsmen."

371. Le recensement de 1891 démontre que la population est de 202,040 âmes, dont 4,100 résident dans cette partie du Labrador qui se trouve sous la juridiction de Terre-Neuve. La population selon les croyances est la suivante : Eglise d'Angleterre, 69,834 ; Eglise catholique romaine, 72,696 ; Eglise méthodiste, 53,276 ; Eglise presbytérienne, 1,449 ; autres croyances, 4,895—2,092 de ces derniers appartiennent à l'Armée du salut ; 782 à l'Eglise des congrégationalistes et 37 à l'Eglise baptiste.

Saint-Jean, la capitale, a une population de plus de 29,000 habitants, dont plus de 16,000 sont catholiques romains, et plus de 12,000 sont protestants. Les autres principales villes sont Havre-de-Grâce, Placentia, Carbonear, Heart's-Content, Trinité, Bonavista et Twillingate.

372. Terre-Neuve obtint un gouvernement représentatif en 1832, et un gouvernement responsable en 1855. Le gouverneur est nommé par la Couronne et il y a deux chambres : un Conseil législatif (ne devant pas excéder 15 membres) nommés à vie par le gouverneur en conseil, et une Chambre d'assemblée composée de 36 membres élus d'après le suffrage des majeurs. Les membres du Conseil reçoivent \$120 et ceux de l'Assemblée, \$300 par année.